



Zoom – la seconde lame de Javier Milei

Le 27 décembre 2023, Javier Milei a présenté au Congrès un projet de « loi omnibus » de 351 pages et 664 articles. Le texte de loi s'intitule « *projet de loi sur les bases et les points de départs de la liberté des Argentins* » et comprend un ensemble de réformes fiscales et de l'Etat qui n'étaient pas envisagées dans le Décret de Nécessité et d'Urgence (DNU) du 20 décembre. D'une part, sur la libéralisation du commerce, ce projet de « loi omnibus » limite le pouvoir exécutif dans le contrôle des prix des hydrocarbures (pétrole, gaz) et de l'électricité. Il abaisse les mesures protectionnistes par la réduction des droits de douane pour les produits importés. Le texte prévoit également la privatisation de 41 entreprises publiques, dont *Aerolíneas Argentina* et *Banco Nación*, afin de concentrer l'activité de l'Etat sur les fonctions régaliennes et de se décharger de dépenses onéreuses. Toujours dans le but d'alléger les dépenses publiques, le projet de loi donne la possibilité de financer les infrastructures publiques avec des investissements privés et l'Etat peut renégocier ou résilier les contrats en exécution conclus avant le 10 décembre. Par ailleurs, il modifie le calcul des retraites et leurs augmentations pourraient dorénavant être définies par décret. Afin d'accroître les réserves de change de l'Etat, le texte prévoit une augmentation de l'imposition à 15 % pour la plupart des exportations et, à 33 % pour le soja. Enfin, avec la mise en place d'un taux progressif en trois étapes, les agents économiques sont incités à régulariser au plus vite leurs avoirs qui ne font actuellement pas partie du circuit officiel. Dans la même veine, un programme d'incitation aux employeurs à régulariser les contrats de travail existants dans le secteur privé est prévu. Ces mesures visent à réduire l'économie souterraine et à renflouer les caisses de l'Etat. D'autre part, à travers ce projet de « loi omnibus », Javier Milei souhaite prendre le pouvoir du législatif, avec, au cœur, la modification de la composition de la chambre des députés afin de réduire les forces d'opposition au parlement. De nouvelles limites aux manifestations sont prévues, dont notamment, l'interdiction de bloquer la circulation et de perturber l'activité économique, avec des peines de prison pour les perturbateurs revues à la hausse. Parallèlement, le texte élimine les sanctions pour les individus qui utilisent des armes « dans l'accomplissement d'un devoir ou dans l'exercice légitime de leur droit, de leur autorité ou de leur position ». Cette « loi omnibus », dans la lignée du DNU tend à réformer considérablement la vie économique et politique du pays. Un point d'inquiétude subsiste tout de même : la capacité du peuple à ingérer cette dose de réformes.

LE CHIFFRE À RETENIR

664

Nombre d'articles
dans la « loi
omnibus »

Principaux indicateurs macroéconomiques

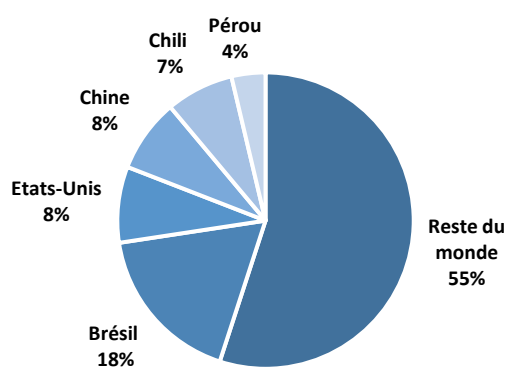
		Argentine	Chili	Paraguay	Uruguay
Derniers chiffres annuels					
Croissance du PIB réel	2021	10,4%	11,7%	4,2%	4,4%
Inflation (fin de période)	2022	94,8%	12,8%	8,1%	8,3%
Solde budgétaire (% du PIB)	2021	-4,3%	-7,7%	-3,7%	-4,2%
Dette publique (% du PIB)	2021	80,9%	36,3%	33,8%	73,3%
Solde courant (% du PIB)	2021	1,4%	-6,7%	0,8%	-1,8%
Dette extérieure (% du PIB)	2021	58,3%	84,4%	49,9%	77,1%
Prévisions et anticipations					
Croissance du PIB réel - FMI	2022	4,6%	2,1%	0,2%	5,3%
Croissance du PIB réel - Agents économiques	2022	5,3%	2,5%	0,2%	5,4%
Croissance du PIB réel - FMI	2023	2,0%	-1,3%	4,5%	3,6%
Croissance du PIB réel - Agents économiques	2023	0,5%	-1,5%	4,5%	2,5%
Inflation (fin de période) - Agents économiques	2023	98,4%	5,0%	5,0%	7,1%
Pour mémoire					
PIB nominal (Mds USD)	2021	486,7	316,8	38,8	59,3
Population (millions)	2021	47,3	19,8	7,5	3,6

Sources : FMI, Instituts statistiques nationaux, Banques centrales nationales, SER Buenos Aires

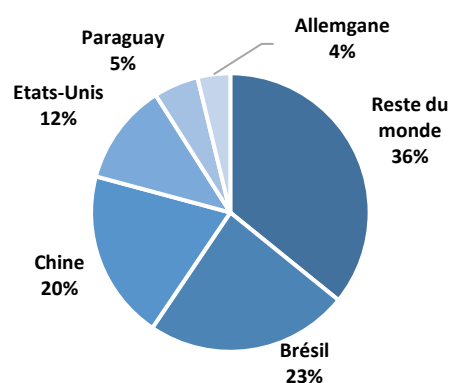
Graphique de la semaine

Principaux clients et fournisseurs de l'Argentine (11 premiers mois de 2023)

PRINCIPAUX CLIENTS DE L'ARGENTINE



PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE L'ARGENTINE



Sources : INDEC, SER Buenos Aires

ARGENTINE

la Balance commerciale de l'Argentine est déficitaire pour la première fois depuis 2019

Entre janvier et novembre 2023, le commerce extérieur de l'Argentine a enregistré un déficit commercial de 8,0 Mds USD, selon les données préliminaires de l'Institut des statistiques argentin (INDEC), pâtissant fortement de la sécheresse en raison du phénomène climatique *La Niña*. Excédentaire entre 2019 et 2022 (1,1% du PIB en 2022), le solde commercial ressort en déficit en raison d'une contraction des exportations de 25,3 % (en g.a), atteignant 61,5 Mds USD tandis que les importations s'établissaient à 69,5 Mds USD (-9,2 % en g.a). Cette dégradation a été particulièrement marquée en juin avec une diminution des exportations de 35,4 % (5,4 Mds USD) et des importations de 17,2 % (7,2 Mds USD), générant un déficit commercial mensuel record de 1,7 Md USD.

La baisse des exportations est largement imputable à la sécheresse qui a handicapé la production agricole et ce malgré la mise en place de différents taux de change préférentiels pour stimuler les exportations (Dollar Soja) : les exportations agricoles (20,0 % du total des exportations contre 25,0% en 2022) ont chuté de 40,7 % en g.a, en particulier les céréales (-45,1 %, 65,0 % des exportations totales de produits primaires), de même que celles des graines et fruits oléagineux (-52,7 %, 18,6 %). La perte de revenus est estimée à 20,0 Mds USD, de quoi fragiliser les actifs de la Banque centrale.

Du côté des importations, la contraction observée entre janvier et novembre 2023 s'explique par le contrôle des importations mis en place par les autorités via le Système d'importation de la République Argentine (SIRA), mais aussi par la baisse des cours de l'énergie. Ainsi, la majeure partie de la baisse est imputable au recul de 38,8 % (en g.a) des importations d'hydrocarbures et de 9,2 % (en g.a) des produits manufacturés.

Le gouvernement de Javier Milei, arrivé au pouvoir le 10 décembre 2023, a mis en place de nouvelles mesures économiques non sans conséquences sur la dynamique du commerce extérieur de l'Argentine. D'une part, la Banque centrale a procédé à une dévaluation de 54 % du peso, le portant à 800 ARS/USD avec un crawling peg mensuel de 2 %. Cette mesure a été suivie par une hausse provisoire de la taxe PAIS (Impôt pour une Argentine inclusive et solidaire) sur les achats en devises étrangères, de 7,5 % à 17,5 % et d'une augmentation à 15 % des retenues à la sources sur les exportations non-agricoles. En outre, le DNU (cf Brèves n°38) sur la déréglementation de l'économie facilite les échanges commerciaux en supprimant les registres sur les importations et les exportations. Par ailleurs, les meilleures récoltes attendues pour la campagne en avril 2024 et le dynamisme des exportations de lithium et de gaz devraient stimuler les exportations de l'Argentine en 2024.

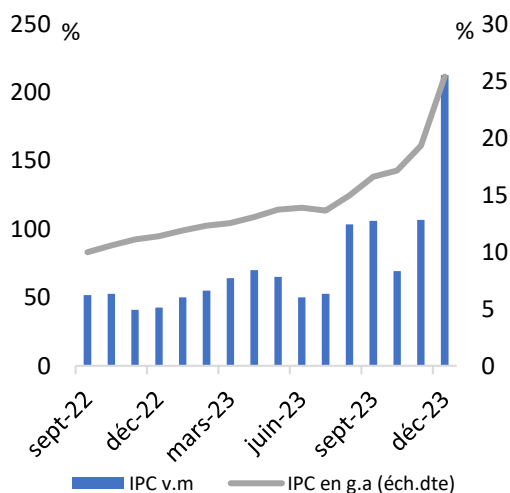
L'inflation en 2023 atteint un niveau record, à 211,4 % en g.a, après la dévaluation de 54 % du peso argentin

Alors que les tensions sur les prix s'étaient légèrement apaisées en octobre avec une inflation mensuelle de 8,3 %, la tendance n'a été que de courte durée et les prix se sont

envolés dès novembre, enregistrant une hausse de 12,8 % en v.m., et atteignent un pic en décembre, à 25,5 % suite à la dévaluation de 54 % du peso argentin (le portant à 800 ARS/USD) par la nouvelle administration début décembre. En glissement annuel, l'inflation atteint 211,4 %, son plus haut niveau depuis l'épisode d'hyperinflation de la fin des années 1980. L'inflation mensuelle de décembre n'est pas surprenante et répond aux attentes des marchés qui tablaient sur un chiffre compris entre 25 % et 30 %.

La hausse des prix a principalement été portée par les catégories suivantes : Biens et services divers (+32,7 %), santé (+32,6), transports (+31,7), et avec une incidence plus importante de la catégorie alimentation et boissons non alcoolisées (+29,7 %). L'inflation sous-jacente est très élevée (+28,3 %), de même que les prix régulés (+20,7 %). L'inflation est tirée par la hausse des prix des biens (+29,5 % contre 14,1 % pour les services).

Graphique : Evolution de l'inflation en Argentine



Source : INDEC, SER de Buenos Aires

Le chiffre du mois de décembre est le premier du nouveau gouvernement de Javier Milei, en place depuis le 10 décembre. Avec les nouvelles mesures économiques et monétaires annoncées par le Ministre de l'économie L. Caputo et la BCRA, la hausse des prix devrait continuer sur cette dynamique à court terme. Outre la dévaluation du peso, la levée du contrôle des prix sur le marché local, la hausse des prix réglementés (notamment de l'essence qui ont grimpé de 126 % depuis décembre et des transports dès janvier 2024) et la baisse du taux directeur de 33 points à 100 % sont autant de facteurs qui tirent les prix à la hausse.

Si ces mesures sont nécessaires pour espérer équilibrer l'économie argentine, elles ont d'importants effets négatifs à court terme, en particulier sur le pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, selon certains économistes, l'inflation devrait rester élevée en Janvier 2024, entre 15 % et 20 %. Avec une accélération de l'inflation qui devrait se maintenir au premier semestre 2024, le marché anticipe une inflation annuelle de 211,8 % en 2024 tandis que dans les scénarios les plus pessimistes de certains cabinets de conseil, elle pourrait dépasser les 300 %. Toutefois, à moyen terme, l'ensemble des mesures susmentionnées pourraient provoquer un choc d'offre qui limiterait la hausse des prix.

CHILI

La loi sur les royalties du secteur minier au Chili est entrée en vigueur



Après quatre ans de discussion, la loi sur les royalties (redevances) du secteur minier, fixant un nouveau taux d'imposition pour les grandes compagnies minières du cuivre, adoptée en avril 2023 par le Congrès chilien est entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2024. La mise en place de cette redevance vise à compenser les dommages environnementaux et sociaux causés par les entreprises privées titulaires de concessions d'exploitation de minerais, ainsi que la détérioration du patrimoine des territoires appartenant à l'État.

Suivant un mouvement de décentralisation fiscale, le gouvernement prévoit de collecter 1.35 Md USD de recettes fiscales par an soit 0,45 point de PIB et d'en verser un tiers (450 MUSD) par an aux municipalités chiliennes grâce à trois fonds régionaux : le Fonds pour les communautés minières (55 MUSD) destiné aux municipalités qui maintiennent sur leur territoire des opérations directement liées à l'activité minière ; le Fonds d'Appui à l'Équité Territoriale (170 MUSD), en faveur des communes les plus vulnérables ; et le Fonds régional pour la productivité et le développement, au profit des gouvernements régionaux (225 MUSD).

Promesse de campagne du président Boric, l'entrée en vigueur de cette loi représente l'une des victoires les plus importantes du gouvernement et complète la Stratégie Nationale du lithium, publiée en avril 2023.

Les opérateurs miniers des petites et moyennes entreprises minières dont la production est comprise entre 12 et 50 kt de cuivre fin conservent leur régime actuel de taux progressif compris entre 0,5 % et 4,5 % de leur production annuelle et ceux produisant moins de 12 kt de cuivre fin

continuent à être exemptés de redevance minière.

La loi établit un nouveau régime fiscal pour les opérateurs miniers dont les ventes sont composées à plus de 50 % de cuivre et dont la production dépasse 50 kt de cuivre fin par an et ajoute une composante *ad valorem* de 1 % sur leurs ventes annuelles de cuivre – en cas de résultat net d'exploitation positif.

En sus, une charge fiscale potentielle maximale a été introduite. Ainsi, pour les opérateurs miniers dont la production est située entre 50 et 80 kt de cuivre fin par an, le plafond est fixé à 45,5 %, tandis qu'au-delà de 80 kt par an, la charge potentielle maximale sera de 46,5 %. Dans les deux cas, la limite de la charge fiscale sera calculée sur le Revenu imposable opérationnel minier ajusté (Rioma). Cette redevance commencera à être mise en place de manière progressive à partir du 1^{er} janvier 2024 afin d'atteindre le plein régime en 2025.

PARAGUAY

Le produit intérieur brut (PIB) augmenterait de 3,8 % en 2024 selon la Banque centrale du Paraguay (BCP).

Le président du Paraguay, Santiago Pena, a promulgué la loi de finance pour l'exercice 2024. Le document signé le dernier jour ouvrable de l'année 2023, avait été adopté dix jours plus tôt par le Sénat. Le budget de dépenses estimé à 15,8 Mds USD (soit 10,6 % de plus qu'en 2023) a été structuré sur la base d'une croissance économique estimée à 3,8 %, d'une inflation de 4 %, d'une charge

fiscale de 10 %, ainsi que d'importations de biens pour 15,6 Mds USD et d'un déficit budgétaire de 2,6 % du PIB (contre -4,2 % en 2023 selon le FMI).

Bien que cette croissance estimée soit légèrement inférieure à celle de 2023 (4,5 %), elle sera parmi les plus dynamiques de la région. Elle serait soutenue par une expansion de l'ensemble des secteurs de l'économie.

En 2023, le secteur agricole a été le moteur de la croissance du Paraguay. Sur l'ensemble de l'année, le pays a reçu 664 MUSD grâce à l'exportation de viandes bovines, exportées dans 51 pays du monde. La filière porcine a également clôturé l'année avec des chiffres historiques, grâce à l'augmentation des exportations, principalement vers Taiwan. Enfin, les exportations de soja ont triplé de volume par rapport à 2022, générant des revenus s'élevant à 3,3 Mds USD.

L'augmentation des exportations renforce les flux de devises. Selon les données de la Banque centrale du Paraguay (BCP), les réserves internationales nettes (RIN) ont presque doublé au cours des dix dernières années, passant de 5,7 Mds USD en 2014 à 10,2 Mds USD fin de 2023.

URUGUAY

Chute du commerce extérieur en 2023

La balance commerciale de l'Uruguay a dégagé 904 MUSD d'excédent en 2023, soit une chute de 62,6 % par rapport à 2022 (2,4 Mds USD). Les exportations uruguayennes sont passées de 13,4 à 11,5 Mds USD (soit une

baisse de 14 %) et les importations ont également diminué mais plus légèrement (-3 %).

Les exportations uruguayennes de marchandises ont totalisé 11,5 Mds USD en 2023, soit une baisse de 13 % par rapport à 2022, année record. Le contexte général : politiques monétaires restrictives aux Etats-Unis et en Europe, ralentissement de l'économie chinoise et le conflit russo-ukrainien, n'a pas épargné l'économie uruguayenne.

Au cours de la période 2020-2023, l'Uruguay a connu un déficit pluviométrique sans précédent qui, associé à d'autres facteurs a eu un impact significatif sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Les pertes directes dans ces derniers sont estimées à 1,9 Md USD. Par rapport à 2022, le volume de viandes bovines exporté (premier produit d'exportation en volume) a chuté de 29 % et, les exportations de produits laitiers (troisième produit d'exportation en volume) a enregistré une baisse de 7 %. Bien que les exportations de cellulose (deuxième produit d'exportation en volume) aient cru, elles n'ont pas suffi à contenir la baisse. En 2023, la Chine reste le premier client de l'Uruguay, malgré une chute de 33 % des exportations envers cette destination. Le volume d'exportations à destination du Brésil (deuxième destination) a diminué de 14 % et, celui à destination de l'Union Européenne (troisième destination) enregistre une baisse de 6 %.

Du côté des importations de marchandises (à l'exclusion du pétrole, de ses dérivés et de l'énergie), elles ont atteint 10,6 Mds USD en 2023, soit une baisse de 2 % par rapport à 2022. Les importations de produits

intermédiaires ont chuté de 9 % (engrais minéraux -50 %, véhicules et pièces détachées -11 %) tandis que les importations de biens de consommation ont augmenté de 1 % (viandes bovines et porc +18 %, céréales +11 %). En 2023, 73 % des importations uruguayennes proviennent du Mercosur. Le Brésil est le premier fournisseur du pays (24 % des importations totales), suivi de la Chine (22 % du total) et de l'Union Européenne (15 % du total).



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international